

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 -10 -2021

L'an deux mille vingt et un , le 14 Octobre à 20h00 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis , maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - Absente non excusé - MIRONNEAU Nathalie -

Madame a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 11/10/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

Objet : Location appartement "Ancienne Mairie" - 15 Rue Fortuné Raybaud-06910 La Roque-en-Provence-D_2021_10_03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il à reçu une demande location pour l'appartement "Ancienne Mairie"-15 Rue Fortuné Raybaud-06910 La Roque-en-Provence.

Cette demande est faite par Madame MARTIN Madlynn qui demeure actuellement à la Roque-en-Provence (Alpes-Maritimes).

Il précise que tous les documents de solvabilité et d'identité ont été présentés et valides.

Egalement Madame MARTIN Madlynn pourrait obtenir les aides aux logements (APL).

La location se fera à partir du 1er Décembre 2021, le prix mensuel du loyer sera de 450 EUROS TTC .

Une demande caution sera demandé à la signature du bail d'un montant de 450 EUROS TTC.

Au vu des documents fournis, le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la location de cet appartement à l'unanimité.

ARRETE

006-210601076-20211014-D_2021_10_03-DE
Reçu le 18/10/2021
Publié le 18/10/2021

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire d'établir le dit bail de location au nom de Madame MARTIN Madlynn.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20211014-D_2021_10_03-DE
Reçu le 18/10/2021
Publié le 18/10/2021